



[Annexe 1 organisation des temps scolaires 1718.pdf](#) (PDF, 1262 Ko)

[version-modifiée-du-24-sept-15-rtd-2015-des-ecoles-publiques-de-la-sarthe-1.pdf](#) (PDF, 266 Ko)

[Annexe 2 Organisation des rythmes scolaires 2018 2019](#) (PDF, 500 Ko)

# Règlement type départemental des écoles maternelles et primaires de la Sarthe

RÈGLEMENT-TYPE DÉPARTEMENTAL des ÉCOLES MATERNELLES et ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES de la SARTHE  
établi en application de l'article R.411-5 du code de l'éducation.

Le présent règlement est arrêté par le directeur académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe, après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale dans sa séance du 10 avril 2015

- mise en forme actualisée au 24-09-15

## Dates :

- Date du document : 16/09/2015

M.A.J. le 15/10/2018

## À télécharger

---

[Annexe 1 organisation des temps scolaires 1718.pdf](#) (PDF, 1262 Ko)

[version-modifiée-du-24-sept-15-rtd-2015-des-ecoles-publiques-de-la-sarthe-1.pdf](#) (PDF, 266 Ko)

[Annexe 2 Organisation des rythmes scolaires 2018 2019](#) (PDF, 500 Ko)

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Sarthe

19 boulevard Paixhans

CS 50042 72071 LE MANS CEDEX 9

Tél. 02 43 61 58 00